

Bases de l'engagement des Villes-Santé

Selon l'Article 2 de ses Statuts, le Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (RFVS-OMS) a pour but:

- de soutenir et de développer les Villes-Santé en France, en référence aux objectifs du programme européen Villes-Santé de l'OMS.
- de permettre une coopération entre ses adhérents, et notamment :
 - * des échanges d'expériences,
 - * des échanges de données,
 - * des rencontres,
 - * des actions communes.

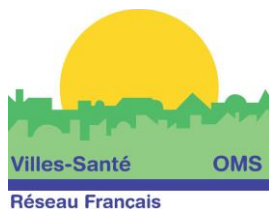
L'engagement dans le RFVS implique pour les municipalités et EPCI l'adhésion aux politiques l'OMS (notamment la Charte d'Ottawa sur la promotion de la santé 1986 ; Comble le fossé en une génération 2009 ; Déclaration de Rio sur les déterminants sociaux de la santé 2011 ; Politique de l'OMS Europe « Santé 2020 » ; et les caractéristiques du mouvement Villes-Santé).

Dans cette démarche, les responsables municipaux considèrent la santé de la population comme un enjeu important dont il doit être tenu compte dans l'ensemble des décisions municipales. C'est pourquoi au niveau local, il est proposé de :

- ♦ **Mettre en place une équipe de suivi du dossier Ville-Santé** composé de représentants des différents secteurs de l'activité municipale (groupe "intersectoriel"), dans le but de placer la santé dans toutes les politiques de la ville. Des exemples se trouvent dans les ouvrages du RFVS sur la Parentalité ; les Mobilités actives ; l'Habitat et/ou la Santé des Gens du voyage.
- ♦ **Prévoir un Plan d'action pour la Santé et/ou d'intégration de la Santé dans toutes les politiques municipales ou communautaires.** Celui-ci devra bien entendu contenir des politiques et des actions de promotion de la santé, à la lumière des principes des Villes-Santé. Les actions devront être élargies et intégrées aux domaines de l'environnement et de la vie sociale. La démarche mettra l'accent sur la réduction des inégalités sociales de santé et sera élaborée en consultation avec les citoyens. Souvent, cette réflexion commence par une phase de diagnostic, qui peut être appuyée par la publication « Vers un profil Santé de ville ».
- ♦ **Encourager les modifications organisationnelles et institutionnelles pour une plus grande coopération entre les principaux secteurs de l'administration urbaine,** et une participation accrue de la collectivité et des partenaires.
- ♦ **Sensibiliser le plus grand nombre de personnes et d'institutions aux objectifs de l'OMS et du projet Villes-Santé.**

En devenant membres, les Villes-Santé s'engagent à respecter les Statuts et le règlement intérieur de l'association, et participent à la vie du Réseau en partageant informations et expériences :

- ♦ en prenant part aux Assemblées générales, séminaires d'échanges, aux groupes de travail, aux réunions régionales des Villes-Santé
- ♦ en signant la Déclaration européenne des Villes-Santé publiée par l'OMS. C'est actuellement la Déclaration d'Athènes « Renforcer le leadership des villes pour la santé, la réduction des inégalités et le bien-être de tous », qui est en vigueur.
- ♦ en participant aux échanges de courriers électroniques « Ville à Ville » et en envoyant des informations régulièrement pour le site Internet du RFVS www.villes-sante.com



Principes et valeurs de référence des Villes-Santé

(Encadré extrait de la Déclaration d'Athènes)

- **Justice** : agir sur les inégalités de santé en portant attention aux besoins de ceux qui sont vulnérables et socialement désavantagés ; l'injustice c'est cette inégalité imméritée et évitable qui est cause d'atteintes à la santé. Le droit à la santé s'applique à chacun quels que soient son sexe, sa race, ses croyances religieuses, son orientation sexuelle, son âge, ses incapacités et ses conditions socio-économiques.

- **Participation et empowerment** : assurer le respect du droit collectif et individuel à participer à la prise de décision concernant la santé, les services de soins et le bien-être. Donner aux citoyens les occasions et les moyens de renforcer leur pouvoir et de devenir autonomes.

- **Partenariat** : établir des partenariats stratégiques, multisectoriels et efficaces associant des représentants de la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux afin de mettre en œuvre des actions qui mènent à une amélioration durable de la santé.

- **Solidarité et amitié** : travailler dans la paix, l'amitié et la solidarité par le renforcement des liens sociaux, et dans le respect de la diversité sociale et culturelle des membres du mouvement Villes-Santé.

- **Développement durable** : agir pour s'assurer que le développement économique -et toutes les infrastructures qui y contribuent comme les systèmes de transports- sont socialement et environnement durable, prendre en compte les besoins du présent de manière à ne pas compromettre aux futures générations la possibilité de satisfaire leurs propres besoins.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre site web www.villes-sante.com ou contacter secretariat@villes-sante.com , Zoë Héritage, Coordinatrice, ou Marie De Bie, Assistante du RFVS au 02 99 02 26 06